

## Frais de scolarité info

Par **Ecoleinfos**, le **19/02/2021** à **17:49**

Bonjour

Je voudrais avoir vos avis.

Étudiant en école de commerce

La scolarité fait 10800€

L'année universitaire arrive à son terme et je suis redevable de la totalité des frais de scolarité (raison personnelle et covid)

Mais je suis conscient que je vais mettre en place un échéancier après une avance pour solder le tout avant de récupérer mon diplôme

Le souci est qu'à ce jour l'école s'est permise de verrouiller mes accès mails et intranet  
Ils avaient auparavant restreint l'accès à mes bulletins

Ma question est aujourd'hui je suis en stage avec une convention de l'école

Pour mon entreprise j'ai des infos stockés en mail

Pour ma vie perso j'ai des documents stockés en mail

L'école a t elle le droit de bloquer mes mails pour m'obliger à solder la scolarité ?

Merci